



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

Lonza

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 juillet 2021

Pollution au mercure des sols dans le Haut-Valais

Bases définies pour l'assainissement de la zone agricole de Viège-Rarogne

Après l'assainissement des sols contaminés par le mercure dans les zones habitées entre Brigue et Rarogne, les travaux préparatoires en lien avec l'assainissement de la zone agricole Viège / Baltschieder / Rarogne débuteront dans les prochains mois. Les sols situés à proximité du « Grossgrundkanal » et plusieurs zones situées à distance du canal sont principalement concernés. L'Etat du Valais et Lonza ont défini les bases pour l'assainissement de ces surfaces. Lonza assainira les sols au-delà des exigences des prescriptions légales. A la fin des opérations d'assainissement, toutes les interdictions et restrictions d'usage pourront être levées.

Les investigations et l'évaluation des risques des sols pollués au mercure dans la zone agricole de la région de Viège, Baltschieder, Rarogne et Niedergesteln se sont terminées au printemps 2021. Les analyses montrent que la zone située le long du Grossgrundkanal (GGK) ainsi que plusieurs « hotspots » sont particulièrement touchés. Les « hotspots » sont des zones de forte contamination au mercure situées à distance du canal. Selon les procédures de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en matière de protection des sols en zone agricole, un assainissement est nécessaire lorsque le seuil de pollution dépasse 20 milligrammes de mercure par kilo de sol (mg Hg/kg). Pour des pollutions comprises entre 0.5 et 20 mg Hg/kg dans les sols, les résultats de l'évaluation des risques montrent que la consommation de produits alimentaires, viandes et produits laitiers locaux ne mettent pas en danger la santé humaine. Selon une étude mandatée par le Canton, à partir d'une pollution supérieure à 8.5 mg Hg/kg dans les sols, il subsiste cependant un risque pour la production fourragère (herbe coupée, foin), qui a pour conséquence la mise en place légale de restrictions d'usage.

Considérant ces investigations et cette évaluation des risques, le Canton du Valais et Lonza ont défini les bases pour l'assainissement des surfaces affectées à l'activité agricole. Lonza assainira toutes les surfaces de la zone agricole concernée, présentant une pollution supérieure à 7 mg Hg/kg. Par mesure de précaution, cet objectif d'assainissement est plus contraignant que le seuil fixé par les exigences légales. A la fin des opérations, toutes les interdictions et les restrictions d'utilisation en zone agricole pourront ainsi être levées.

Jusqu'à la fin des mesures d'assainissement, les interdictions et restrictions d'usage restent valables selon le principe de précaution. Elles ont été définies par le Service de l'environnement (SEN) compte tenu des résultats de l'évaluation des risques. Selon l'utilisation actuelle des surfaces touchées et du niveau de pollution, des contrôles aléatoires seront effectués. Le Canton a informé les propriétaires et les exploitants agricoles des résultats, des éventuelles interdictions ou restrictions et de la suite donnée.



La prochaine étape consistera en la réalisation d'un à deux assainissements pilotes cet automne. Lonza soumettra ensuite un projet d'assainissement global, conforme à l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués, qui devra être validé par le Canton. En parallèle, une demande d'autorisation de travaux par commune, sera déposée et signée par les propriétaires concernés. De plus, un projet détaillé d'exécution sera établi pour chaque zone assainie. Il fera partie intégrante de la convention d'assainissement. Cette convention sera signée par le Canton, Lonza, les communes, les propriétaires et les exploitants. L'assainissement débutera après l'obtention de toutes les autorisations et signatures. Selon l'accord sur la répartition des coûts, signé en décembre 2017, Lonza AG prend la grande partie des coûts à sa charge dans les zones habitée et agricole. Les propriétaires ne doivent pas y contribuer.

Les travaux d'assainissement des sols pollués au mercure dans le Haut-Valais se poursuivent aussi bien en zone d'habitation qu'en zone agricole selon la planification établie. En parallèle, la dernière étape des investigations du GGK sont actuellement en cours. Les assainissements des zones contaminées figurent, tout comme l'assainissement de l'ancienne décharge de Gamsenried, parmi les priorités du Canton et de Lonza.

Personnes de contact

Christine Genolet-Leubin, cheffe du Service de l'environnement, 027 606 31 63

Yves Degoumois, chef de Section sites pollués, sols et eaux souterraines, 027 606 31 81

Mathias Forny, Chef des relations médias, Lonza Viège, 027 948 72 07